

Sources :
 BDFQ : 1 : 20 000, MRNF Québec, 2006
 BDFQ : Hydro Québec, Trans Énergie, 2009
 SDA, découpage administratif, MRNF Québec, 2009
 REE, tenue des terres, MRNF Québec, 2009
 SFC, peuplement arboré, 1 : 20 000, MRNF Québec, 4^e inventaire
 BCCA, base de données des cultures arborées, FAOQ, 2008
 FICQ, sentier de motoneige, MRNF Québec, 2009
 Sentier pédestre, MRNF Québec, Composé régional, 2009
 Zone de protection, zone de conservation, Agence régionale de mise en valeur des forêts protégées de la Seigneurie de Lac-Mitis, Groupe Nyssale, 2009
 Infrastructures, zones de protection ou de conservation, La Seigneurie de la Seigneurie de Lac-Mitis, Groupe Nyssale, 2009
 Secteurs d'intervention 2008-2013, MRNF Québec, Direction des forêts de la Seigneurie de Lac-Mitis, 2007
 Potentiel archéologique - Ethnoscapes, juillet 2009
 Composé cadastre, MRNF Québec, 1 : 20 000, 1980
 Cadastre
 BDF1 : 100 000, MRNF Québec, 2003
 BDF1 : 250 000, MRNF Québec, 2003
 BDGA : 1 : 1 000 000, MRNF Québec, 2002
 BDGA : 1 : 1 000 000, MRNF Québec, 2002

Inventaire et cartographie : Aminetech et Pesca Environnement
 Fichier : 1065_IC_am_012_100001.mxd
 0 300 600 900 m
 MTM, fuseau 6, NAD83
 Équidistance des courbes : 10 m

Mars 2010

 Équipement et services partagés

IMPORTEANCE DE L'IMPACT RÉSIDUEL

- Moyenne
- Mineure

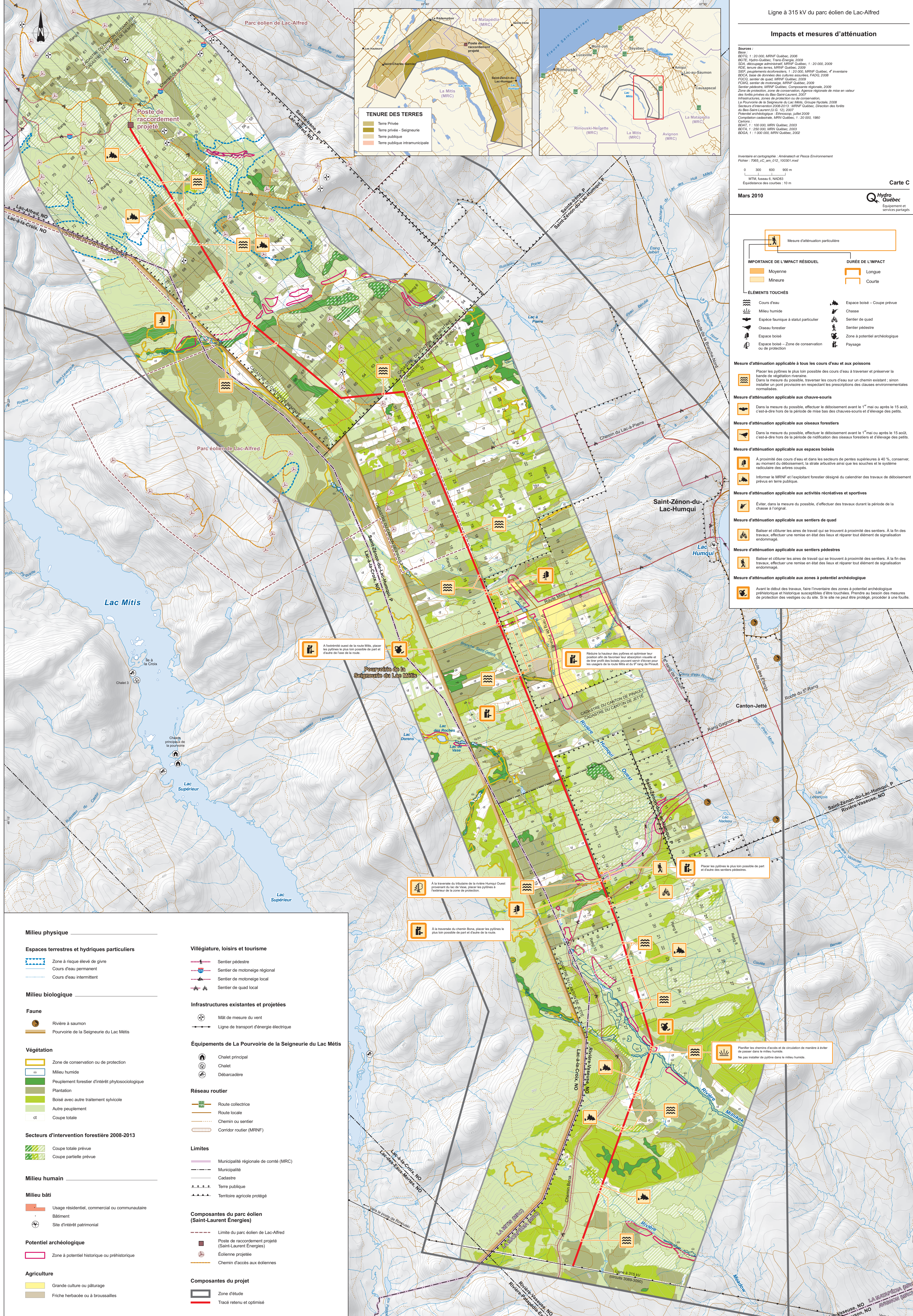
DURÉE DE L'IMPACT

- Longue
- Courte

ELEMENTS TOUCHÉS

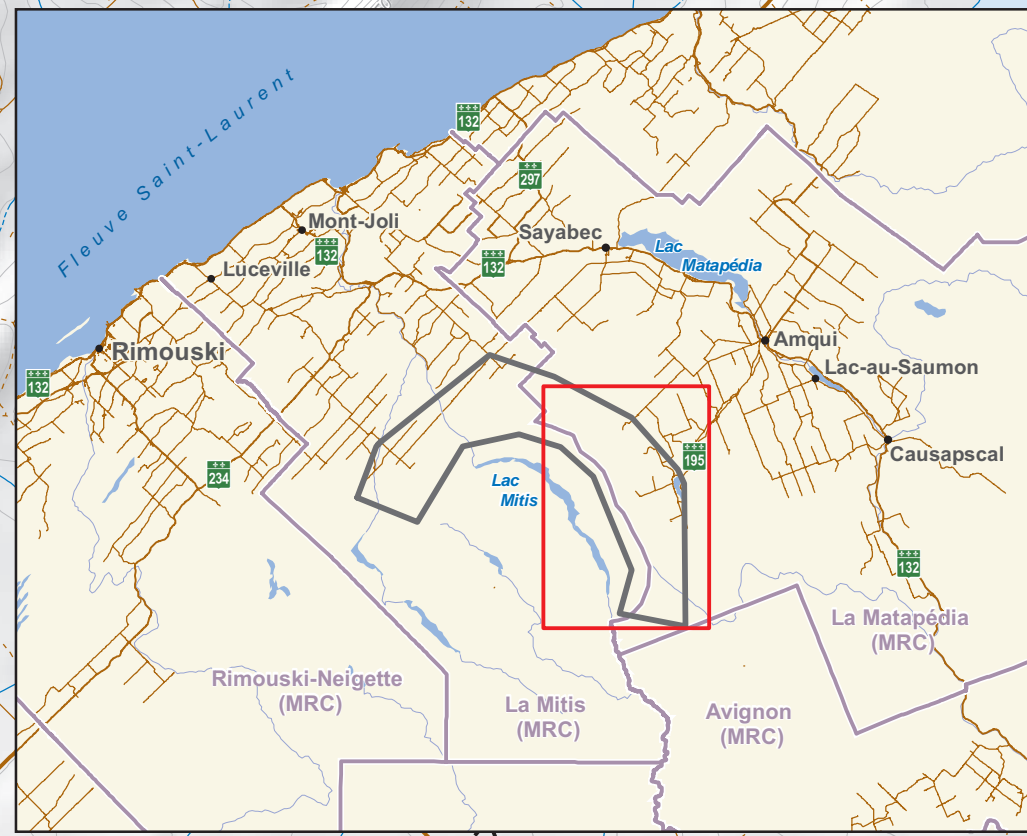
- Cours d'eau
- Milieu humide
- Espèce faunique à statut particulier
- Oiseau forestier
- Espace boisé
- Espace boisé - Zone de conservation ou de protection
- Espace boisé - Coupe privée
- Chasse
- Sentier de quad
- Sentier pédestre
- Zone à potentiel archéologique
- Paysage

- Mesure d'atténuation applicable à tous les cours d'eau et aux poissons**
- Placer les pylônes le plus loin possible des cours d'eau à traverser et préserver la bande de végétation riveraine. Dans la mesure du possible, traverser les cours d'eau sur un chemin existant ; sinon installer un pont provisoire en respectant les prescriptions des chaumes environnementaux normalisés.
- Mesure d'atténuation applicable aux chauve-souris**
- Dans la mesure du possible, effectuer le déboisement avant le 1^{er} mai ou après le 15 août, c'est-à-dire hors de la période de mise bas des chauve-souris et d'élevage des petits.
- Mesure d'atténuation applicable aux oiseaux forestiers**
- Dans la mesure du possible, effectuer le déboisement avant le 1^{er} mai ou après le 15 août, c'est-à-dire hors de la période de nidification des oiseaux forestiers et d'élevage des petits.
- Mesure d'atténuation applicable aux espaces boisés**
- À proximité des cours d'eau et dans les secteurs de pentes supérieures à 40 %, conserver, au moment du déboisement, la strate arbutive ainsi que les souches et le système racinaire des arbres coupés.
 - Informar le MRNF et l'exploitant forestier désigné du calendrier des travaux de déboisement prévus en terre publique.
- Mesure d'atténuation applicable aux activités récréatives et sportives**
- Éviter, dans la mesure du possible, d'effectuer des travaux durant la période de la chasse à l'original.
- Mesure d'atténuation applicable aux sentiers de quad**
- Baliser et clôturer les aires de travail qui se trouvent à proximité des sentiers. À la fin des travaux, effectuer une remise en état des lieux et réparer tout élément de signalisation endommagé.
- Mesure d'atténuation applicable aux sentiers pédestres**
- Baliser et clôturer les aires de travail qui se trouvent à proximité des sentiers. À la fin des travaux, effectuer une remise en état des lieux et réparer tout élément de signalisation endommagé.
- Mesure d'atténuation applicable aux zones à potentiel archéologique**
- Avant le début des travaux, faire l'inventaire des zones à potentiel archéologique préhistorique et historique susceptibles d'être touchées. Prendre au besoin des mesures de protection des vestiges ou du site. Si le site ne peut être protégé, procéder à une fouille.



TENURE DES TERRES

- Terre Privée
- Terre privée - Seigneurie
- Terre publique
- Terre publique intramunicipale



Milieu physique

Espaces terrestres et hydriques particuliers

- Zone à risque élevé de givre
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent

Milieu biologique

Faune

- Rivière à saumon
- Pourvoirie de la Seigneurie de Lac-Mitis

Végétation

- Zone de conservation ou de protection
- Milieu humide
- Peuplement forestier d'intérêt phytosociologique
- Plantation
- Boisé avec autre traitement sylvicole
- Autre peuplement
- Ct
- Coupe totale

Secteurs d'intervention forestière 2008-2013

- Coupe totale prévue
- Coupe partielle prévue

Milieu humain

Milieu bâti

- Usage résidentiel, commercial ou communautaire
- Bâtiment
- Site d'intérêt patrimonial

Potentiel archéologique

- Zone à potentiel historique ou préhistorique

Agriculture

- Grande culture ou pâturage
- Friche herbacée ou à broussailles

Villégiature, loisirs et tourisme

- Sentier pédestre
- Sentier de motoneige régional
- Sentier de motoneige local
- Sentier de quad local

Infrastructures existantes et projetées

- Mât de mesure de vent
- Ligne de transport d'énergie électrique

Équipements de La Pourvoirie de la Seigneurie de Lac-Mitis

- Chalet principal
- Chalet
- Débarcadère

Réseau routier

- Route collective
- Route locale
- Chemin ou sentier
- Corridor routier (MRNF)

Limites

- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Municipalité
- Cadastre
- Terre publique
- Territoire agricole protégé

Composantes du parc éolien (Saint-Laurent Énergies)

- Limite du parc éolien de Lac-Alfred
- Poste de raccordement projeté (Saint-Laurent Énergies)
- Eoliennes projetées
- Chemin d'accès aux éoliennes

Composantes du projet

- Zone d'étude
- Tracé retenu et optimisé